

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 JUIN 2002

EXERCICE 2001

Conseil d'Administration

Rapport du Conseil d'Administration

Rapports des Commissaires aux Comptes

Comptes

Résolutions

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Georges N'DIA

Vice-Président

M. Dominique DUPONT

Administrateur-Directeur Général

M. Geoffrey WATSON

Administrateur-Directeur Général Adjoint

M. Olivier DESPONDS (coopté le 17 Décembre 2001)

Administrateurs

M. René AMICHIA

M. Yves Marie KOISSY

Mlle Virginie MÉDAFÉ

Société Nestlé S.A.

Commissaires aux Comptes

Ernst & Young

SIGECO

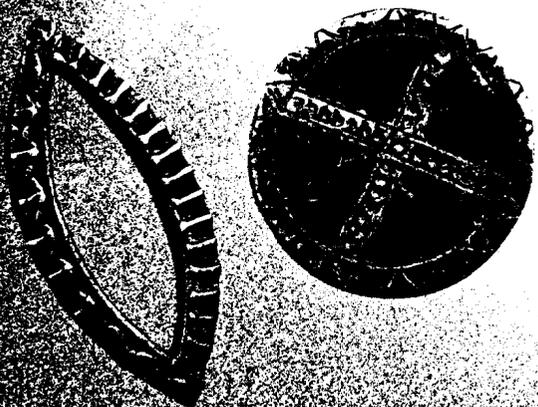
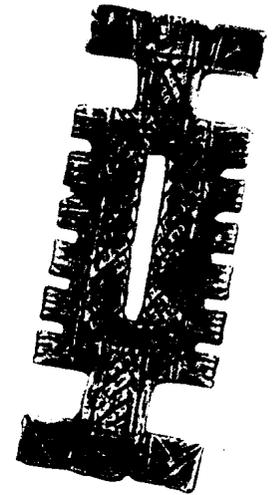
Commissaires aux Comptes Suppléants

M. Christian MARMIGNON

M. Tiemele YAO DJUE

Audit

Ernst & Young



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 JUIN 2002

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte d'une part pour vous rendre compte des activités de votre société au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les états financiers de synthèse arrêtés au 31 Décembre 2001 et d'autre part, soumettre à votre approbation le projet de traité d'apport partiel d'actif à la société Nestlé Sahel filiale de Nestlé Côte d'Ivoire conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires.

A TITRE ORDINAIRE

MARCHE DES AFFAIRES

COMMENTAIRES GENERAUX

Malgré une activité économique encore déprimée caractérisée par un taux de croissance négatif de 0,9%, une baisse du secteur industriel de 2,4% et une forte poussée inflationniste (+4,1%), l'arrêt des troubles politiques et le retour à un environnement socio-politique plus calme ont favorablement influencé le développement de notre activité.



ACTIVITE DE LA SOCIETE

CHIFFRE D'AFFAIRES

L'évolution des ventes au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

	1999	2000	2001
Ventes totales hors taxes (millions F.CFA)			
Produits laitiers	5 657	4 936	5 410
Produits infantiles	3 231	3 246	3 603
Café soluble	41 959	37 236	32 000
Boissons chocolatées	1 105	865	1 025
Bouillons déshydratés	21 438	21 761	27 725
Assaisonnement liquide	611	606	684
Masses bouillons	8 152	9 952	11 810
Confiserie	261	6	-
Divers	21	73	7
TOTAL	82 435	78 681	82 264

En 2001 le chiffre d'affaires s'est élevé à 82,2 milliards de Fcfa en hausse de 4,6% par rapport à l'année précédente. La croissance des volumes s'est accélérée atteignant 15,9% grâce à l'excellente performance des produits culinaires finis et semi-finis ; la progression moins importante du chiffre d'affaires est imputable au poids du café soluble dont les ventes ont enregistré en valeur une baisse de 14% liée à la baisse du cours mondial du café.

Après un recul de 8,6% en 2000, les ventes locales ont connu une nette amélioration avec une progression de 11,8%.

Les exportations au sein de l'UEMOA ont progressé de 18,6% ; à l'inverse les exportations hors UEMOA ont enregistré une diminution de 10,8% en valeur découlant de la répercussion de la baisse du cours mondial du café dans les prix de vente.

DEVELOPPEMENT PAR GROUPE DE PRODUIT

PRODUITS LAITIERS

2001 a été marqué par des changements importants dans la structure des prix, consécutifs à l'augmentation du coût des produits importés et à l'augmentation du taux de la Tva de 11% à 20% en Août. Au total le prix du lait a augmenté de plus de 30% de janvier à décembre, ce qui a sensiblement affecté les ventes et favorisé le développement de concurrents de moindre qualité à bas prix.

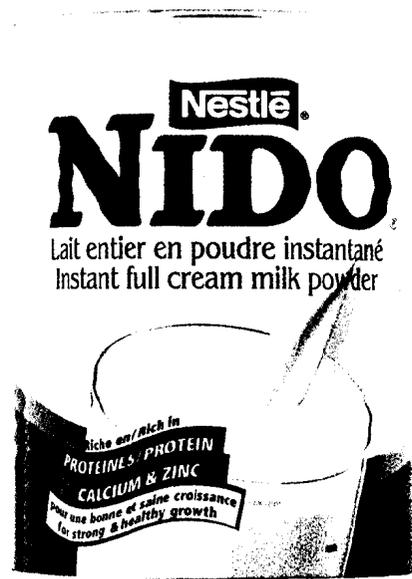
Malgré les hausses de prix et la concurrence, des actions fortes ont été menées principalement sur NIDO pour atteindre des résultats permettant d'atteindre une croissance du chiffre d'affaires de 9,6%.

NIDO a, tout au long de l'année, bénéficié d'une bonne campagne télévisée, mais aussi d'actions d'échantillonnage et de promotion auprès des enfants.

NUTRITION INFANTILE

Les ventes ont progressé en valeur de 11% essentiellement grâce aux performances des ventes locales dont le volume a augmenté de 7,5% et aux ajustements de prix qui ont été opérés.

Grâce à la nouvelle formule "CHE" Céréales Hydrolysées Enzymatiquement permettant d'obtenir une bouillie plus onctueuse ainsi qu'une meilleure digestion, la communication a été axée sur la qualité des produits Cérélac.



CAFÉ SOLUBLE

Bien que le volume global des ventes ait enregistré une baisse, il convient de relever la bonne performance des ventes locales qui renouent avec une croissance forte +16,6% marquant ainsi un retournement de la tendance à la baisse continue des volumes amorcée depuis 1998.

Les plans d'action en direction du consommateur et du commerce ont fortement contribué à ce résultat.

Un programme agressif de visibilité et de disponibilité est prévu pour 2002 ; l'objectif étant d'améliorer considérablement la présence visuelle de la marque NESCAFÉ et surtout de mettre le produit à portée de main de la cible.

Les études consommateurs sur la cible jeunes seront poursuivies afin de déceler la clé qui permettra d'induire une forte croissance des volumes.

BOISSONS CHOCOLATEES

Les ventes totales ont progressé de 12,8% en volume et de 18,4% en valeur ; cette évolution est due en majeure partie aux bonnes performances des ventes locales.

La visibilité de la marque NESQUIK a été améliorée par le biais de la décoration de bus et de cantines scolaires.

Les actions prévues pour 2002 devraient permettre de maintenir un fort taux de croissance et de confirmer notre leadership sur ce marché.



PRODUITS CULINAIRES

L'année 2001 a été globalement bonne pour l'activité culinaire : les volumes ont progressé de 27,5% et le chiffre d'affaires de 24,4%.

BOUILLONS DESHYDRATES

La croissance a été soutenue affichant un taux de 31% ; elle a été induite par la forte progression des exportations dont le volume des ventes s'est accru de 69% .

Les ventes locales ne sont pas demeurées en reste puisqu'elles ont augmenté en volume de 11%.

Sur le marché local les tablettes continuent de progresser de manière significative notamment MAGGI CREVETTE.

MAGGI POULET a été relancé avec succès. Une nouvelle recette avec un goût de poulet plus renforcé a été élaboré pour répondre à la demande des consommateurs.

ASSAISONNEMENT LIQUIDE

Le volume global des ventes a enregistré une augmentation de 16,3% sous l'impulsion des ventes locales qui ont progressé de 22%.

Le retour à un environnement socio-politique stable a favorisé la croissance de ce produit consommé essentiellement hors foyer.

MASSES BOUILLONS

Les exportations de masses ont continué à progresser fortement notamment à destination du Ghana, du Cameroun et du Mali ; le volume des ventes a augmenté de 23,5%.



COMMUNICATION

NESCAFÉ

> NESCAFÉ PROMO

Cette année encore, NESCAFÉ a démarré très fort !

Le lancement prévu pour le mois de Septembre a eu les effets escomptés et a propulsé les ventes de NESCAFÉ, tout format confondu, à 10%. Il faut dire aussi que la campagne développée a été perçue par tous : panneau routier 4x3m, affiche sur les lieux de vente, radio et un super spot télé qui a fait l'unanimité. Il ne reste plus qu'à attendre l'année prochaine pour avoir la chance de gagner d'aussi magnifiques cadeaux NESCAFÉ !



NIDO

> NIDO

Dans le but d'inciter les parents à donner le meilleur à leurs enfants, la communication a été axée sur la nouvelle recette enrichie en zinc et autres nutriments pour la bonne croissance physique et le meilleur développement intellectuel des enfants.

«Ces enfants là, c'est NIDO qui les fait !»



2001

GAGNEZ 10 SUPER POPOTES Maggi

totale de
20 millions frs

et plein
d'autres lots

des services en porcelaine

des paniers surprises

des cuisinières

Contre 10 emballages
marqués des 2 bulles Maggi,
recevez immédiatement un bon panier
et un ticket pour participer aux 3 tirages
au sort.

Chaque des 10 gagnants tirés
au sort recevra 2 millions de
francs, soit plus de 8000F par
jour pendant 1 an !

des plus d'autres lots d'une valeur
totale de 80 millions de francs.

Maggi
Le secret de la bonne cuisine

MAGGI

< MAGGI SUPER POPOTE

Le nouveau concept développé par MAGGI exprime avec vigueur le besoin de relancement et de renouvellement de la marque.

Il s'est traduit par une participation financière de MAGGI dans la popote journalière de la cuisinière ivoirienne.

> MAGGI POULET

Il change de look !

Dans un souci d'amélioration, Nestlé enrichit la recette de MAGGI POULET. Avec plus de goût et plus d'épices, le nouveau MAGGI POULET fait le bonheur de toutes les mères de famille.

Nouveau

MAGGI POULET

**Plus de goût
poulet,
plus
parfumé.**

Le secret de la bonne cuisine

INVESTISSEMENTS

L'accent mis sur le contrôle strict des dépenses d'investissement a abouti à leur stabilisation puisqu'elles se sont élevées à 2513 millions contre 2443 millions l'exercice précédent. En pourcentage des ventes elle se maintiennent à 3%.

En plus des objectifs de recherche d'économies, de rationalisation de l'outil de production et de son adaptation à l'évolution de la demande, la protection de l'environnement a représenté un volet important du programme d'investissement. En conformité avec la stratégie du Groupe Nestlé qui vise à réduire le plus possible l'impact environnemental de ses activités, l'usine de café soluble s'est dotée d'une station d'épuration des eaux usées et d'un système réducteur des nuisances atmosphériques générées par les torrificateurs.

RESULTATS

Le bénéfice net a progressé de 11,6% atteignant 7153 millions contre 6407 millions en 2000 ; il représente 8,7% du chiffre d'affaires contre 8,1% l'exercice précédent. L'amélioration de la marge résultant de la baisse du coût du café, des efforts de réduction du coût des produits vendus et de la réduction des charges financières a été partiellement compensée par la constitution d'une importante provision pour dépréciation des créances (1558 millions) en vue de couvrir le risque d'insolvabilité de certains clients locaux eu égard à leurs difficultés financières. A l'inverse, il convient de relever que sur les créances provisionnées l'exercice précédent à hauteur de 946 millions, 478 millions ont été recouvrées.

SITUATION FINANCIERE

La situation financière reste saine ; les ressources stables hors résultat net de l'exercice excèdent l'actif net immobilisé. Malgré l'accroissement du volume d'activité, les dettes financières (emprunt obligataire et crédits bancaires à court terme) nettes de disponibilités ont encore diminué passant de 8 milliards en 2000 à 7,5 milliards grâce à une gestion efficace du fonds de roulement.

ACTIONS - BOURSE

Les actions Nestlé Côte d'Ivoire se sont caractérisées par leur très faible liquidité ; dans un volume global du marché boursier en baisse les transactions sur le titre ont fortement diminué par rapport à l'exercice dernier passant de 69425 titres échangés à 5502 .

Le cours de l'action a fluctué entre 79000 et 72500 Fcfa en deux périodes distinctes : le premier semestre a enregistré un cours oscillant autour de 78 000 Fcfa ; après le détachement du coupon il s'est maintenu à 72 500 Fcfa durant tout le second semestre.

RESSOURCES HUMAINES

L'effectif de Nestlé Côte d'Ivoire a connu une légère hausse : il est passé de 814 employés au 31 Décembre 2000 à 827 au 31 décembre 2001.

Cette hausse s'explique par la constitution de l'équipe de la Direction commerciale Sahel et l'intégration de quelques nouveaux collaborateurs locaux.

Il est bon de rappeler à ce niveau, que Nestlé Côte d'Ivoire a une dizaine de ses collaborateurs en expatriation dans la région et en Suisse.

Au plan de la structure, il convient de noter un changement important : la nomination d'un Directeur Général Adjoint en charge du marché ivoirien exclusivement.

Au niveau de la formation, l'effort a été poursuivi et amélioré ; ainsi nos collaborateurs ont pu participer à des formations tant internes qu'externes et même à l'étranger pour un coût global d'environ 320 millions de Fcfa représentant 3,6% de la masse salariale contre 202 millions en 2000. Cet accroissement de l'effort de formation procède du souci constant de notre compagnie d'adapter son personnel aux exigences de production et de performance à tous les niveaux.



AFFECTATION DES RESULTATS

Après affectation à la provision pour pensions en faveur du personnel, et après constitution de la provision pour impôt, le bénéfice net de l'exercice s'élève à 7 153 406 483 Fcfa. Dans ces conditions, votre Conseil d'Administration estime possible de verser un dividende aux actionnaires et vous propose d'affecter comme suit les résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2001 :

En conséquence, nous vous proposons qu'il soit versé un dividende brut de 8 000 Fcfa par action équivalent à un dividende net de 7200 Fcfa par action après déduction de l'impôt actuellement en vigueur.

Bénéfice net de l'exercice	F.CFA	7.153.406.483
Réserves libres	F.CFA	1.674.753.317
Total à la disposition des actionnaires	F.CFA	8.828.160.000
Dividendes aux actionnaires	F.CFA	8.828.160.000

PERSPECTIVES 2002

L'amélioration du climat économique conditionne la réalisation des objectifs que nous nous sommes assignés.

Deux faits majeurs influenceront l'activité de la société :

- d'une part la création de Nestlé Sahel, société anonyme unipersonnelle, filiale à 100% de Nestlé Côte d'Ivoire qui aura pour mission la commercialisation de produits Nestlé dans la zone géographique dénommée Sahel regroupant le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo.
- d'autre part la reprise de la commercialisation des produits Nestlé qui jusqu'alors était réalisée par d'autres sociétés du Groupe auprès de clients situés dans notre zone d'activité géographique.

Au niveau consolidé le chiffre d'affaires connaîtra une forte progression estimée à environ 20% accompagnée d'une sensible amélioration des résultats.

Le chiffre d'affaires de Nestlé Côte d'Ivoire hors Sahel devrait progresser d'environ 5%, par contre les résultats vont enregistrer une baisse due principalement à l'impact des produits laitiers qui constituent la majeure partie des affaires reprises des autres sociétés du Groupe.

Le développement de l'activité lait et l'amélioration de sa rentabilité constituent l'un des axes majeurs de notre stratégie à moyen terme.

Afin d'optimiser nos opérations, les axes suivants seront privilégiés : la réduction des coûts de fabrication par l'amélioration des standards de production, la mise en œuvre des meilleures pratiques et des améliorations de la technologie développées dans le Groupe, la diminution du capital circulant, la maîtrise des frais généraux.

Dans l'ensemble de ces domaines nous bénéficions de l'expertise du Groupe qui a développé une série d'instruments et d'indicateurs permettant de mesurer et d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

Les projets d'investissement pour 2002 se chiffrent à plus de 4 milliards dont 50% concernent des projets d'accroissement de capacité pour pallier la saturation des installations de conditionnement des bouillons et de production de café soluble. Le remplacement des machines de remplissage de NESCAFE 2 grammes par de nouveaux équipements permettant de réaliser des économies d'emballages et de rénover le packaging constitue également un projet majeur.

Grâce aux atouts dont nous disposons : des collaborateurs capables et motivés, et des produits de qualité soutenus par des marques fortes bénéficiant d'investissements significatifs en termes de marketing, nous avons confiance dans la réalisation de nos objectifs.

Nous sommes conscients du fait que le succès dépend dans une large mesure de l'engagement et de l'effort de nos collaborateurs et nous tenons à leur exprimer notre reconnaissance pour leur contribution.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

APPORT PARTIEL D'ACTIF DE NESTLE COTE D'IVOIRE A NESTLE SAHEL

Les activités de promotion et de marketing des produits Nestlé dans la zone dénommée Sahel et regroupant les pays suivants : Bénin, Burkina-Faso, Mali, Togo, Niger sont réalisées par un réseau de collaborateurs, salariés de Nestlé Côte d'Ivoire sans véritable statut juridique et fiscal.

Le souci de transparence fiscale d'une part, la nécessité de se doter d'une gestion autonome des activités du Sahel afin d'en exploiter pleinement le potentiel d'autre part, ont conduit à la création en Janvier 2002 d'une filiale détenue à 100% par Nestlé Côte d'Ivoire.

L'opération de transfert partiel d'actif a pour objet de matérialiser le transfert d'activité à une entité séparée ; dans le cas présent, le transfert porte essentiellement sur le droit exclusif conféré à Nestlé Sahel de distribuer des produits Nestlé sur les marchés du Sahel.

Le projet de Traité d'apport partiel a été élaboré avec l'accord du Conseil d'Administration de Nestlé Côte d'Ivoire et de l'Administrateur Général de Nestlé Sahel et en conformité avec les prescriptions légales, réglementaires et statutaires.

Un exemplaire de ce projet de Traité a été mis à votre disposition. Le projet de Traité d'apport comporte une description détaillée des aspects juridiques et financiers de cette opération.

Votre Conseil d'Administration se tient, par ailleurs, à votre disposition pour vous fournir en détails toutes précisions sur les conditions de cette opération.

Le Conseil d'Administration.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2001, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société Nestlé Côte d'Ivoire, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1/ OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

2/ VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

Bernard N'DABIAN Kroah Bilé
Associé

ERNST & YOUNG

Christian Marmignon
Associé

Le 22 Avril 2002

RAPPORT SPECIAL

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons affectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CO-CONTRACTANT : M. OLIVIER DESPONDS.

Administrateur concerné : M. Olivier Desponds.

Nature et objet : convention de rémunération de Monsieur Olivier Desponds en qualité de directeur général adjoint de votre Société à compter de septembre 2001.

Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1/ CO-CONTRACTANT : NESTLÉ S.A.

Administrateur concerné : Nestlé S.A.

Nature et objet : garantie irrévocable et inconditionnelle de Nestlé S.A. en tant que caution solidaire à la couverture de l'emprunt obligataire émis pour ce montant par votre Société.

Modalités et rémunération : cette garantie est rémunérée par une commission de 1% calculée sur l'encours moyen de l'emprunt obligataire. La commission supportée à cet effet au cours de l'exercice 2001 s'élève à FCFA 30 millions.

2/ CO-CONTRACTANT : M. GEOFFREY WATSON

Administrateur concerné : M. Geoffrey Watson.

Nature et objet : convention de rémunération de Monsieur Geoffrey Watson en qualité de directeur général de votre Société.

3/ CO-CONTRACTANT : Mlle. VIRGINIE MÉDAFÉ

Administrateur concerné : Mlle Virginie Médafé.

Nature et objet : convention de rémunération de Mademoiselle Virginie Médafé en qualité de directeur finances-contrôle de votre Société.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO
Bernard N'DABIAN Kroah Bilé
Associé

ERNST & YOUNG
Christian Marmignon
Associé

Le 22 Avril 2002

BILAN

Actif	31 / 12 / 2001	31 / 12 / 2000
Immobilisations incorporelles	99.761.474	58.696.096
Immobilisations corporelles	14.685.410.430	14.889.298.166
Immobilisations financières	2.638.629.426	2.550.805.437
Stocks	8.710.079.950	9.167.726.138
Créances et emplois assimilés	18.314.274.890	18.126.992.073
Trésorerie Actif	2.278.596.006	3.395.980.398
Ecarts de conversion Actif	13.423.646	1.965.378
	46.740.175.822	48.191.463.686

Passif	31 / 12 / 2001	31 / 12 / 2000
Capital	5.517.600.000	5.517.600.000
Prime de fusion	1.043.156.491	1.043.156.491
Ecart de réévaluation	3.434.584.742	3.434.584.742
Réserves indisponibles	1.103.520.000	1.103.520.000
Réserves libres	2.469.757.690	3.219.760.000
Report à nouveau	-	15.519.292
Résultat net de l'exercice	7.153.406.483	6.407.358.398
Emprunt	3.000.000.000	4.000.000.000
Autres dettes financières	2.933.992.191	4.885.566.048
Passif circulant	13.260.410.435	11.183.646.936
Trésorerie Passif	6.806.684.102	7.379.531.017
Ecarts de conversion Passif	17.063.688	1.220.762
	46.740.175.822	48.191.463.686

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2001	Exercice 2000
Ventes de marchandises	5.081.615.159	4.735.239.985
Ventes de produits fabriqués	77.182.979.748	73.945.694.162
Travaux, Services rendus	406.947.363	253.613.470
Production stockée	(1.493.002.230)	67.353.799
Produits accessoires	654.275.389	773.894.960
Autres produits	1.104.170.474	330.370.659
Total	82.936.985.903	80.106.166.985
Achats de marchandises et variation de stock	3.632.662.666	3.448.607.447
Achats de matières premières et variation de stock	22.041.014.040	23.701.626.840
Autres achats et variation de stocks	16.016.655.945	16.325.949.946
Transports	2.132.954.887	1.905.026.579
Services extérieurs	11.947.704.830	9.664.989.539
Impôts et taxes	1.785.670.694	1.466.243.195
Autres charges	2.291.492.097	1.280.854.915
	59.848.155.159	57.793.298.461
Valeur ajoutée	23.088.830.744	22.312.868.524
Charges de Personnel	12.900.072.059	10.171.297.545
Excédent Brut d'Exploitation	10.188.758.685	12.141.570.979
Reprises de provisions	2.185.573.857	692.795.507
Transferts de charges	1.571.691.312	1.017.870.038
Dotation aux Amortissements et provisions	2.965.578.836	2.947.849.882
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	10.980.445.018	10.904.386.642
Revenus financiers	60.398.309	60.397.500
Gains de change	168.828.439	40.910.309
Frais financiers	837.490.227	1.047.397.679
Pertes de change	79.904.155	307.794.218
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	10.292.277.384	9.650.502.554
Plus-values de cession	24.270.099	19.645.844
Impôts sur le résultat	3.163.141.000	3.262.790.000
BÉNÉFICE NET	7.153.406.483	6.407.358.398

RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 JUIN 2002

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes et les explications complémentaires fournies par le Conseil d'Administration,

- approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2001 tels qu'ils sont présentés et desquels il résulte un bénéfice net de 7 153 406 483 Fcfa

- approuve en outre toutes les opérations et mesures traduites par lesdits états financiers de synthèse ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

donne acte au Conseil d'Administration de l'exécution des prescriptions des articles 438 et 440 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales, accepte, ratifie et prend en charge les opérations effectuées.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2001 :

En conséquence, il sera versé aux actionnaires un dividende brut de 8 000 Fcfa par action équivalent à un dividende net de 7 200 Fcfa par action après déduction de l'impôt actuellement en vigueur.

Bénéfice net de l'exercice	F.CFA	7.153.406.483
Réserves libres	F.CFA	1.674.753.517
Total à la disposition des actionnaires	F.CFA	8.828.160.000
Dividendes aux actionnaires	F.CFA	8.828.160.000

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Olivier DESPONDS en qualité de nouvel Administrateur, décidée lors de la séance du Conseil d'Administration du 17 Décembre 2001, pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2005.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à 28 129 000 Fcfa par an le montant des indemnités de fonction du Conseil d'Administration à compter du premier jour de l'exercice en cours.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux apports nommé par Ordonnance du Président du Tribunal d'Abidjan ;

Après avoir pris connaissance du projet d'apport partiel d'actif et de ses annexes, signé avec la société NESTLE SAHEL, société anonyme avec Administrateur général au capital de 10 000 000 FCFA, dont le siège est sis Rue du Lycée Technique – 01 BP 1840 Abidjan 01, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro 273 321 ;

Aux termes duquel la société NESTLE COTE D'IVOIRE, fait apport, à titre d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, à la société NESTLE SAHEL, de sa branche d'activité consistant en la distribution des produits NESTLE dans les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Togo, ci-après désignée « l'Activité Sahel », existant actuellement et évaluée à la somme nette de 4 207 000 000 francs CFA moyennant :

- la prise en charge par la société NESTLE SAHEL, bénéficiaire, des éléments du passif de l'Activité Sahel énumérés dans le contrat d'apport,
- l'attribution à la SOCIÉTÉ NESTLE COTE D'IVOIRE de 420 700 actions d'une valeur nominale de 10 000 francs CFA chacune, entièrement libérées, portant jouissance du 1^{er} janvier 2002 à créer par la société NESTLE SAHEL à titre d'augmentation de son capital.,

L'Assemblée Générale approuve cette convention dans toutes ses dispositions et, en conséquence, sous les conditions stipulées, approuve l'apport partiel d'actif consenti à la société NESTLE SAHEL, son évaluation et sa rémunération telles que définies ci-dessus, et dans le rapport du Commissaire aux apports.

Elle donne tous pouvoirs au Président, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations d'apport, par lui ou par un mandataire par lui désigné, et en conséquence :

De réitérer si besoin est et sous toutes formes, les apports effectués à la société bénéficiaire, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission des éléments apportés par la société NESTLE COTE D'IVOIRE à la société NESTLE SAHEL.

De remplir toutes formalités, faire toutes déclarations auprès des administrations des finances ainsi que toutes significations et notifications à quiconque.

Aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tous actes et documents, élire domicile, substituer et déléguer dans la limite des présents pouvoirs et faire tout ce qui sera nécessaire.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de ce que l'apport partiel d'actif sera réalisé à l'issue de la décision de l'actionnaire unique de la société NESTLE SAHEL approuvant cet apport partiel et décidant l'augmentation de capital destinée à le rémunérer.

Elle subordonne le maintien de sa première résolution à titre extraordinaire ci-dessus à la réalisation de l'apport avant la date du 30 Juin 2002.

SEPTIEME RESOLUTION

Pour accomplir toutes formalités, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée Générale.

